ROYAUME DU MAROC

Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de MARCHICA

المملكة المغربية وكالـة تهيئة موقع

Nador, le 2 6 JUIN 7025

La Directrice Générale DECISION Nº 02/AC/AASLM/2025

DECISION

- Le Dahir N° 01-10-144 du 03 Chaaban 1431 (16 juillet 2010) portant promulgation de la loi n° 25-10 relative à l'Aménagement et à la mise en valeur du Site de la Lagune de Marchica;
- **Vu** Le Décret n° 2-10-250 du 29 chaabane 1431 (11 août 2010) pris pour l'application de la loi n° 25-10 relative à l'aménagement et à la mise en valeur du site de la lagune de Marchica;
- Vu Le Statut régissant le personnel de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, et notamment les dispositions relatives au recrutement ;
- Vu L'homologation du site de la Lagune de Marchica, en date du 17 avril 2025, entérinant son intégration officielle dans le réseau portuaire national et international;
- Vu Les pouvoirs de la Directrice Générale ;
- **Vu** Les Nécessités de service.

DECIDE

ARTICLE I:

L'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica (AASLM), établissement public en charge de la planification, de l'aménagement, du développement urbain et de la valorisation durable du Site de la Lagune de Marchica, lance un appel à candidature afin de recruter le poste suivant, dans le cadre du renforcement de ses compétences et afin de répondre à ses besoins en ressources clés:

- Un Officier de Port Principal Chargé de la Gestion de la Capitainerie de la lagune de Marchica;

ARTICLE II:

L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats, justifiant les conditions suivantes :

Officier de Port Principal Chargé de la Gestion de la Capitainerie de la lagune de Marchica :

- Lauréat de l'institut supérieur des études maritimes ou équivalent ;
- Titulaire de Brevet de Capitaine au Long Cours ;
- Expérience minimale obligatoire : 5 ans dans la navigation maritime ;
- Nationalité: Marocaine;
- Autre expérience souhaitée : gestion portuaire ou une activité équivalente ;
- Connaissance approfondie de la réglementation maritime et portuaire :
- Capacité à diriger une équipe, à planifier et à organiser efficacement les tâches ;
- Maîtrise de l'anglais maritime, du français de l'arabe et toute autre langue est un atout ;
- Sens de l'organisation, rigueur, réactivité, et excellente capacité de communication.

ARTICLE III:

Les missions et les attributions relatives à ce poste, ainsi que les compétences exigées sont décrites dans la fiche de poste ci-jointe.

ARTICLE IV:

Le dossier de candidature doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Madame la Directrice Générale de l'AASLM;
- Un curriculum Vitae (CV) détaillé;
- Une copie certifiée conforme à l'original du brevet et/ou diplômes (baccalauréat compris). Les brevets et les diplômes doivent être délivrés par des établissements nationaux mandatés conformément à la réglementation en vigueur. Une équivalence du diplôme est exigée en cas où le diplôme est délivré par un établissement étranger accompagné de la copie du bulletin officiel;

- Une copie certifiée conforme du relevé de navigation (les candidats présélectionnés doivent être munis du relevé de navigation original lors des épreuves écrites);
- Une copie certifiée conforme à l'original de la CIN.

ARTICLE V:

Une fois scanné en format PDF, le dossier de candidature doit être **envoyé seulement et** obligatoirement par voie électronique :

- Adresse électronique : <u>ifcar.aaslm@gmail.com</u>
- Date limite: à 15h (date incluse)

Tout dossier de candidature incomplet ou reçu hors délais ne sera pas pris en considération.

ARTICLE VI:

Le concours se déroulera en deux (2) épreuves (écrite et orale). Seuls les candidats ayant réussi l'épreuve écrite sont éligibles à passer l'épreuve orale;

Les candidats retenus sur la base de la note moyenne des deux épreuves (écrite et orale), seront classés par ordre de mérite et dans la limite du nombre de postes à pouvoir ;

La présente décision, la date et lieu du concours, la liste des candidats présélectionnés, la liste des candidats admis et la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.agencemarchica.gov.ma et www.emploi-public.ma;

Les candidats admis seront informés par e-mail.

Louina Brutas Barrent du Site de la Brutas B